

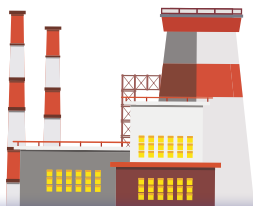


PRESTATION D'INFIRMERIE DE SANTÉ AU TRAVAIL

La santé au travail, au-delà d'un cadre réglementaire, c'est un vrai levier de performance pour l'Entreprise

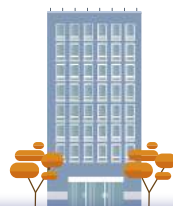
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs selon l'Article L4121-1 (code du travail). L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte des changements, des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. Pour cela, il s'entoure des compétences nécessaires et est conseillé par le médecin du travail.

Un infirmier sur site est obligatoire pour :



ÉTABLISSEMENTS
INDUSTRIELS EMPLOYANT
PLUS DE 200 SALARIÉS

+ 1 infirmier par tranche de 600
salariés



AUTRES ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYANT DE 500 À 1.000
SALARIÉS

+ au-delà de cet effectif, 1 infirmier
supplémentaire par tranche de
1.000 salariés

Pour : → L'ENTREPRISE

Pour que la santé
au travail devienne
une opportunité
et participe à la
performance de
l'entreprise



- Renforce l'image d'une entreprise soucieuse de consolider le professionnalisme de son service de santé au travail
- Offre aux salariés un service global et professionnel
- Professionnalise une prestation inhérente au bon fonctionnement de la société

H4D vous propose une prestation de gestion d'infirmierie de santé au travail



LA MISE À DISPOSITION D'UN(E) INFIRMIER(E) SUR SITE

Le recrutement d'un(e) infirmier(e) salarié(e) H4D

Son management tout au long de son activité médicale

Sa montée en compétences grâce à un parcours de formation dédié, et au partage d'expériences via la communauté d'infirmiers H4D

UN SUIVI COMPLET DE LA PRESTATION

1 bilan d'activité et de suivi avec le coordinateur infirmier

1 point de suivi trimestriel ou semestriel avec le responsable commercial

Conseils sur l'optimisation de la santé au travail dans votre entreprise

LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE DE LA PRESTATION

1 coordinateur infirmier H4D dédié et interlocuteur client

La coordination médicale H4D (médecins urgentistes et médecins du travail), garante de la bonne pratique métier de l'infirmier et interlocuteur du médecin du travail

La possibilité de mettre à disposition une cabine de télé-médecine, la Consult Station®

→ LE MÉDECIN DU TRAVAIL



- Bénéficie d'interlocuteurs spécialisés en santé au travail pour le management de ce collaborateur
- Se consacre à son cœur de métier et aux actes médicaux
- Dispose d'une offre professionnelle au service de son activité

→ L'INFIRMIER COLLABORATEUR



- Dispose d'interlocuteurs spécialisés en santé au travail
- 6 réunions annuelles professionnelles et d'échanges entre professionnels de santé
- Bénéficie d'un parcours de formation dédié
- Profite d'une intégration au sein d'une communauté d'infirmiers

92 Avenue Kléber - 75116 Paris

01 70 81 49 49
contact@h4d.com

WWW.H4D.COM



Votre interlocuteur :

Valérie DUNAS
valerie.dunas@h4d.com
+33 6 64 68 60 56

L'innovation au service de la santé des salariés

